



DIRECTIVE

Numéro	Titre		
RH-D01-7	Reconnaissance des années de service		
Version no	Date d'adoption	Résolution no	Date d'entrée en vigueur
1	2016-11-03	1602	2017-09-01
2	2019-02-18	1764	2019-02-18
3	2019-04-15	1789	2019-04-15

1. Objet

La présente directive a pour objet d'encadrer le programme de reconnaissance de bénévoles et des employés de Badminton Québec.

2. Politique de référence

- RH-P01 – Gestion des ressources humaines de Badminton Québec
- GV-P08 – Comités de Badminton Québec

3. Étendue

Ce programme vise à souligner l'importance de la contribution des personnes suivantes au développement du badminton :

- ✓ bénévole qui est un administrateur au sein du Conseil d'administration de Badminton Québec;
- ✓ bénévole qui est président d'une association régionale affiliée à Badminton Québec;
- ✓ bénévole qui est membre d'un comité constitué par Badminton Québec;
- ✓ employés permanents de Badminton Québec.

4. Critères d'admissibilité

Le niveau de reconnaissance obtenu est proportionnel au nombre d'années de service accumulées; ce service n'a pas à être continu.

Le service reconnu est celui effectué en occupant l'une des fonctions mentionnées à la section 3.



5. Application

L'implication d'une personne est soulignée en lui remettant les items prévus au tableau suivant dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle ou d'un autre événement déterminé par Badminton Québec.

Années de service accumulées	Bénévole président du Conseil d'administration Employés permanents	Autres bénévoles
5 ans	Épinglette logo de Badminton Québec – couleur bronze	Épinglette logo de Badminton Québec – couleur bronze
10 ans	Cadeau d'une valeur de 50 \$; Épinglette logo de Badminton Québec – couleur argent	Cadeau d'une valeur de 50 \$; Épinglette logo de Badminton Québec – couleur argent
15 ans	Cadeau d'une valeur de 75 \$; Épinglette logo de Badminton Québec – couleur or	Cadeau d'une valeur de 75 \$; Épinglette logo de Badminton Québec – couleur or
20 ans	Cadeau d'une valeur de 100 \$ et certificat cadeau ou forfait d'une valeur de 300 \$; pour obtenir le certificat cadeau ou le forfait remis au président, une personne doit avoir accompli les fonctions de président au moins 6 ans	Cadeau d'une valeur de 100 \$
25 ans	Cadeau d'une valeur de 200 \$ et certificat cadeau ou forfait d'une valeur de 500 \$; pour obtenir le certificat cadeau ou le forfait remis au président, une personne doit avoir accompli les fonctions de président au moins 8 ans	Cadeau d'une valeur de 200 \$